



Traité Nedarim

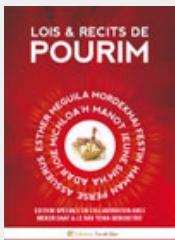
Michna 6 - Chapitre 5

[ו] המודר הניה מחברו, ואין לו מה יأكل--נותן לאחר משום מתנה, והלה מותר בה: מעשה בבית חורון באחד שהיה אביו מודר ממנו הניה, והיה משיא את בנו. אמר לחברו, הרי החצר והסעודה נתונם לך במתנה, אם בפניך שיבוא אבא, ויאכל עימנו בסעודה. אמר לו, אם שלי הם, הרי הן מוקדשין לשםים. אמר לו, לא נתתי לך את שלי אלא שתקדישם לשםים. אמר לו, לא נתת לי את שלך, אלא שתהא אתה ואביך אוכלי ושותין ומתרצים זה זהה, והוא העון תלוי בראשי. אמרו חכמים, כל מתנה שאינה שם הקדישה תהא מוקדשת, אינה מתנה.

Lorsque quelqu'un, s'étant engagé par vœu à ne jouir en rien de son prochain, n'a pas de quoi manger, celui-ci pourra remettre des comestibles en don à un tiers, et il sera permis au premier d'en user. Ainsi, il était arrivé à quelqu'un, à Ben-'Horon, que son père s'était interdit d'avoir de lui aucune jouissance. Comme il mariait son fils, il dit à un voisin : « Que la cour et le repas de noces qu'elle contient te soient remis en don ; mais ce transfert a seulement lieu pour que mon père puisse venir et prendre part à notre repas ». « Si ces biens sont à moi, dit le voisin, je les déclare consacrés au culte divin ». « Mais, lui répliqua le premier, je ne t'ai pas donné mon bien pour que tu le consacres au Ciel ». « Certes, répondit le voisin, tu m'as transmis ton bien dans le seul but que ton père mange et boive avec toi, pour qu'il en résulte une réconciliation entre vous, mais en laissant suspendu sur sa tête le péché d'avoir transgressé son vœu ». Le cas fut soumis à l'appréciation des Sages, et ils déclarèrent ceci : Un don qu'il n'est pas loisible au donataire de consacrer au culte n'est pas considéré comme définitif.

Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Mégila d'Esther, réflexions sur la vraie joie..."



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions